

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 21/03/2023
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11
Présents : 8 Votants : 9
Pour : 7 Contre : 2 Abstention :

Secrétaire de séance : Claudine VEROLLET
Excusés : Véronique FELTRIN, Alain RET
Pouvoir : Chantal MATHIEU donne pouvoir à Guy SOTO

N° 06-2023

Objet : Vote du taux des 3 taxes (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâtie) pour l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif 2023, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'augmenter les taux de TH et de TFB

Taxes	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition 2023
D'habitation	6.59	7.05
Foncière (bâtie)	29.90	32
Foncière (non bâtie)	94.65	94.65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit : 7.05 % pour la Taxe d'Habitation, 32 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 94.65 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,

« certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son envoi en Préfecture le 30/03/2023
et de sa notification le 30/03/2023 »

